



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

ITEKA, Association sans but lucratif

Agréée par ordonnance N° 530/0273

du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029

du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des

Liges des Droits de l'Homme

(F.I.D.H.)

Déclaration de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA à l'occasion de la
journée internationale de l'enfant africain

La Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA se joint à d'autres partenaires nationaux et internationaux oeuvrant en faveur des enfants pour célébrer la journée dédiée à l'enfant africain ce dimanche 16 juin 2002.

La journée du 16 juin est consacrée à l'enfant africain depuis le massacre des enfants à Soweto en Afrique du Sud le 16 juin 1976 alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique pour la liberté, l'égalité et la dignité humaine dans leur pays. Du 16 au 21 juin 1976, l'on a ainsi dénombré officiellement 176 morts (dont de nombreux enfants), 1139 blessés, et 1298 arrestations.

Cette journée est aujourd'hui commémorée au moment où l'enfant africain en général et l'enfant burundais en particulier subit encore des exactions multiformes de la part des adultes.

C'est ainsi que certains enfants sont obligés d'exécuter des travaux lourds pour leur survie. En effet, la situation socio-économique qui prévaut dans plusieurs pays africains dont le Burundi oblige certains enfants à quitter leurs familles à la recherche d'une vie meilleure. Déçus, ces enfants commencent à errer dans les rues en mendiant, et s'adonnent à la délinquance juvénile. Certains cherchent à gagner leur vie difficilement à l'aide des revenus issus de travaux durs tels que le transport des bagages, l'extraction des minerais, etc. D'autres sont recrutés ou enrôlés comme enfants-soldats. Des jeunes filles sont contraintes à la prostitution et sont ainsi plus exposées à des infections sexuellement transmissibles notamment le VIH/SIDA.

Les besoins primaires d'un grand nombre d'enfants africains en général et d'enfants burundais en particulier ne sont pas satisfaits. Des milliers d'enfants n'ont pas de quoi se nourrir et demeurent sans logement dans plusieurs pays africains et sont ainsi exposés à de multiples maladies.

Au Burundi, le phénomène des enfants de la rue qui s'accroît dans les centres urbains du pays hypothèque leur avenir et celui de toute la société burundaise.

Au niveau de l'éducation, une partie importante des enfants africains n'ont pas la chance de fréquenter l'enseignement primaire. Le nombre insuffisant d'écoles, les frais scolaires exorbitants, la pauvreté, et la persistance des conflits armés constituent des obstacles majeurs à la jouissance effective du droit à l'éducation.

Au Burundi, la situation est aggravée par un conflit armé qui dure depuis bientôt neuf ans : c'est ainsi que des infrastructures scolaires ont été détruites, ou fermées pour des raisons d'insécurité. De même, le déplacement des populations causé par la guerre oblige de nombreux enfants à l'abandon scolaire.

La jouissance du droit à l'éducation au Burundi est aujourd'hui mis à l'épreuve suite à la grève des enseignants depuis plus d'un mois. C'est dans ce contexte que des manifestations d'élèves revendiquant leur droit à l'éducation ont occasionné des violences, si bien que certains ont été blessés et un autre tué.

Face à cette situation préjudiciable à l'avenir de l'enfant burundais, la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA recommande :

1° Au gouvernement :

d'accélérer les négociations en cours avec les groupes rebelles pour parvenir rapidement à l'arrêt de la guerre ; cela permettrait :

- de s'atteler sans entrave à la politique de promotion et de protection des droits de l'enfant,
- de mettre fin au phénomène de l'enfant-soldat,
- de mettre fin aux désordres socio-économiques consécutifs aux affrontements armés ;
- de mettre en œuvre les dispositions relatives aux droits de l'enfant notamment par :
 - l'élaboration d'une politique de réhabilitation de l'enfant burundais, des réponses adéquates aux revendications des enseignants afin que les écoliers et les élèves reprennent rapidement le chemin de l'école,
 - des mesures appropriées en vue de la scolarisation des enfants sinistrés et/ou indigents ;
 - de s'occuper particulièrement des enfants vivant en prison notamment par :
 - la création des maisons de rééducation pour mineurs et leurs juridictions spécialisées, l'adoption de mesures permettant la scolarisation des enfants vivant en prison.

2° Aux belligérants :

- de faire des compromis afin d'arrêter la guerre ;

- de libérer les enfants qui sont dans leurs rangs et de s'abstenir d'en enrôler d'autres ;
- de mettre fin à la destruction et à la paralysie des infrastructures publiques notamment les écoles et les centres de santé.

3° A la communauté internationale

- de faire pression sur les groupes rebelles encore réticents afin qu'ils rejoignent la table des négociations ;
- d'honorer les engagements pris à Paris et à Genève afin d'aider le Burundi à entreprendre des programmes de lutte contre la pauvreté ;
- de s'impliquer davantage dans la résolution pacifique des conflits qui déchirent l'Afrique.

**Pour la Ligue ITEKA a.s.b.l.
Pie NTAKARUTIMANA
Président**